



Écoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2011-01-D-61-fr-6

Orig. : EN



Politique d'évaluation dans les Écoles européennes

Approuvé par le Comité pédagogique mixte des 10 et 11 février 2022 -
En ligne

Contexte

L'objectif de cette politique d'évaluation révisée (Document Réf. 2011-01-D-61-en-6) est d'adopter une approche systématique et harmonisée des pratiques d'évaluation dans les cycles maternel, primaire et secondaire en prêtant également attention aux phases de transition. Cette révision tient compte des évolutions récentes dans les concepts et les pratiques d'évaluation dans l'éducation de manière générale.

Cette politique d'évaluation est conforme aux dispositions de la Convention portant Statut des Écoles européennes et aux Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹. Les compétences clés englobent les connaissances, les aptitudes et les attitudes ; elles étayent les objectifs d'apprentissage des programmes des Écoles européennes. Ces objectifs d'apprentissage, accompagnés des descripteurs de niveaux atteints, constituent la base de l'évaluation.

Préambule

L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. Elle prend en considération les besoins de la communauté diversifiée des apprenants dans les Écoles européennes et est fondée sur une méthode d'évaluation commune.

L'évaluation accompagne les élèves dans leur parcours d'apprentissage. Elle aide les élèves à se développer sur le plan scolaire et personnel conformément aux objectifs éducatifs. Elle leur fournit un retour d'information sur leurs progrès et les encourage à prendre en charge leur futur apprentissage.

L'évaluation de l'apprentissage et le processus d'évaluation font partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. L'évaluation est donc essentielle pour le travail des enseignants, les progrès des élèves, la communication avec les parents et l'évolution de l'école, et de fait du système des EE.

Objectif

L'objectif de l'évaluation est d'obtenir une vision de l'apprentissage actuel afin de renseigner sur l'apprentissage futur. L'évaluation remplit des fonctions sommatives et formatives. L'évaluation sommative établit ce qui a été acquis à un moment particulier. L'évaluation formative utilise ces connaissances pour éclairer sur l'apprentissage continu.

L'évaluation comporte trois dimensions, qui sont étroitement liées.

Évaluation DE l'apprentissage

Cela implique d'évaluer les acquis de l'apprentissage afin d'établir des niveaux d'acquis. Ces informations peuvent être utilisées pour certifier les compétences des élèves et pour prendre des décisions concernant le passage en classe supérieure.

Évaluation POUR l'apprentissage

Cela implique d'identifier les capacités et les besoins des élèves pour mieux connaître les futurs besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage et pour aider à la compréhension des objectifs d'apprentissage et améliorer les performances des élèves.

Évaluation EN TANT QU'apprentissage

¹ Bruxelles, le 17.1.2018 COM (2018) 24 final ANNEXE à la Proposition de recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Cela implique que les élèves s'engagent dans l'évaluation, pour faire en sorte que les acquis et le processus d'évaluation soient intégrés par les élèves et se traduisent par un apprentissage. L'évaluation en tant qu'apprentissage encourage les élèves à prendre conscience de leur propre raisonnement, renforçant leur capacité avec le temps à devenir des acteurs de leur propre apprentissage.

Objectifs

Les objectifs de l'évaluation, telle qu'appliquée au sein du système des Écoles européennes, sont les suivants :

- identifier, enregistrer et rendre compte des réalisations, capacités, besoins et progrès des élèves ;
- identifier les styles d'apprentissage des élèves ;
- s'assurer que les expériences d'enseignement et d'apprentissage sont appropriées ;
- aider les élèves à améliorer leurs acquis et expériences d'apprentissage ;
- engager les élèves dans leur propre processus d'apprentissage et leur permettre d'améliorer leurs propres stratégies d'apprentissage ;
- encourager et aider les élèves à prendre en charge leur propre apprentissage et les guider dans leur apprentissage futur ;
- fournir un enregistrement des résultats de chaque élève pour prendre une décision quant au passage en classe supérieure ;
- renseigner sur la qualité de l'enseignement et de l'évaluation au niveau de l'école et au sein du système des Écoles européennes.

Critères

Une évaluation de qualité doit répondre aux objectifs exposés ci-dessus. En règle générale, les critères suivants doivent être respectés : validité, fiabilité, équité et transparence.

Validité

Tous les outils d'évaluation doivent mesurer ce que l'on souhaite mesurer afin de tirer les conclusions appropriées. Plus un instrument atteint son objectif, plus il a de validité.

Fiabilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle le résultat équivalent serait atteint chaque fois qu'un élève est évalué dans les mêmes conditions. La fiabilité signifie que les résultats de l'évaluation sont sûrs.

Équité

L'équité dans l'évaluation permet à tous les élèves de démontrer leurs connaissances et leurs capacités sans être injustement désavantagés par des caractéristiques individuelles qui n'ont aucune pertinence par rapport à ce qui est évalué.

Transparence

La transparence signifie que les élèves ont toutes les informations nécessaires à leur disposition pour procéder à l'évaluation. Les objectifs d'apprentissage, critères d'évaluation, descripteurs de niveaux atteints, durées d'évaluation et acquis de l'apprentissage sont clairement expliqués. La transparence se réfère également à la mesure dans laquelle toutes les parties prenantes (enseignants, élèves, parents) connaissent et comprennent les exigences de l'évaluation.